

L'ACCESSIBILITÉ, C'EST PLUS QUE DES PLACES DE PARKING !

Communiqué de presse à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre)

En 2011, le Luxembourg a adopté la *Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées* (CRDPH). L'article 21 garantit aux personnes handicapées le droit d'obtenir, de recevoir et de transmettre librement des informations.

Huit ans plus tard, toutefois, le CET - Centre pour l'égalité de traitement note que, au moins en ce qui concerne l'accessibilité, ces dispositions ne sont malheureusement toujours pas devenues réalité.

Malgré plusieurs interventions, le CET continue de recevoir des plaintes de personnes qui ne se sentent pas suffisamment informées et/ou ne peuvent le faire elles-mêmes.

Avez-vous déjà eu des soucis à transmettre un formulaire sur internet à cause d'un *CAPTCHA* ? Avez-vous déjà eu du mal à comprendre un texte juridique ? Trouvez-vous normal que le texte de notre constitution n'existe qu'en français ?

Cette liste est loin d'être exhaustive.

Le CET a appelé à plusieurs reprises les institutions étatiques et ministères à intensifier leurs efforts pour parvenir à une accessibilité totale :

- accessibilité technique des sites web
- traductions dans les trois langues officielles (par exemple informations générales et textes juridiques)
- informations en *langage simple / facile* (exemple : <http://cet.lu/fr/leichte-sprache/>)
- traductions en langue des signes et en braille
- sous-titres pour vidéos
- ...

Le CET estime que le gouvernement doit se doter de toutes les ressources nécessaires pour faire face à ses propres ambitions et ceci dans les meilleurs délais.

Le problème est connu de nombreuses administrations et les premières mesures ont déjà été mises en place. Bien entendu, le CET les félicite pour ces efforts qui simplifient la vie quotidienne de nombreuses personnes et leur permettent de participer à la vie sociale.

Il est maintenant nécessaire de poursuivre ces premières démarches et de mettre en œuvre la CRDPH non seulement sur papier, mais aussi sur le terrain !

À propos du CET – Centre pour l'égalité de traitement

Le CET (Centre pour l'égalité de traitement) a été créé par la loi du 28 novembre 2006.

Le CET exerce ses missions en toute indépendance et a pour objet de promouvoir, d'analyser et de surveiller l'égalité de traitement entre toutes les personnes sans discrimination fondée sur la « race » ou l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion ou les convictions, le handicap et l'âge.

www.cet.lu – info@cet.lu – (+352) 26 48 30 33 – B.P. 2026 L-1020 Luxembourg